

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**DELIBERATION D'APPROBATION SUR L'ADHESION
AU GROUPEMENT DE COMMANDES
COMMUNICATIONS NUMERIQUES**

Assemblée Générale du 24 septembre 2018

Présents

Madame Françoise TAHERI, Secrétaire générale de la Préfecture représentant M. Pierre-François LECLERC Préfet des Alpes-Maritimes.

Monsieur **Gilles GAUTHIER**, Directeur Départemental des Finances Publiques des Alpes-Maritimes.

Madame, Messieurs, SAVARINO Jean-Pierre, Président, NICOLETTI Pascal, 1^{er} Vice-Président, SFECCI Daniel, Vice-Président, CHEVILLON Michel, Vice-Président, CHAIX Bernard, Vice-Président, LACHKAR Laurent, Vice-Président, GRECH Stéphane, Trésorier adjoint, LECHACZYNSKI Anne, Secrétaire, PAUL Fabien, Secrétaire, **Membres du Bureau.**

Mesdames et Messieurs, ALLARD Frédéric, BATEL Claude, BOVIS Jessica, BRUT Karine, CALVIERA Stéphanie, CASTELLANI Maryse, CHAUMIER Eric, COSTAMAGNA Anne, DESJARDINS Philippe, ESTIN Max, GAMON Christophe, GASTAUD-DAVID Fabienne, GAUTIER Philippe, GENETELLI Patrick, GINO Bertrand, IPPOLITO Philippe, IVALDI Dominique, KOTLER Jacques, LABAT André, LIZZANI Elisabeth, MESSINA Cédric, MOURET Bernard, PICOLET Lionel, RENAUDI Philippe, SALUSSOLIA Brigitte, SOURAUD Emmanuel, VALENTIN Bruno, **Membres Elus.**

36 Membres présents, le quorum est atteint l'Assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur ESTEVE Dominique, **Honoraires.**

Monsieur BRINCAT Bernard, **Trésorier Honoraire**

Madame, Messieurs, ARIN Jan, BIANCHERI André, BONNIN Olivier, DEGIOVANNI Eddie, EBEL Jean-Marie, GODIER Stéphanie, LEPAGE Henri-Philippe, MAAREK Paul, MANAGO Michel, MASSE Philippe, MATOUT Jean-Louis, MOLINES Gérard, ROUGET Sylvain, WATTEBLED Jean-Henry, **Membres Associés.**

Madame, Messieurs, COLLET Didier, DAUFES Eric, DELAUNAY Bernard, DORE Eric, RIERA Julien, ROULLE Sylvie, SOYER Jean-Marie, **Conseillers Techniques.**



Excusés

Monsieur FOURQUIN Frédéric, Trésorier, **Membre du Bureau.**

Mesdames, Messieurs, BREMOND Lydie, CARLADOUS Laure, CERAGIOLI Geneviève, CHALEIL Laurence, COURTADE Anny, CIPPOLINI Denis, DI NATALE Paul-Marie, GABAS Valérie, GUITTARD Cynthia, LONDEIX Laurent, MANE Jean, PICHARD MAUREL Corinne, MOULARD Patrick, NIDDAM Ilan, PEGLION Jean-Philippe, REBUFFEL Claudine, ROUX Robert, TEBOUL Thierry, VOISIN Thierry, **Membres Elus.**

Messieurs, CASALS Jean, CLARET Christophe, FERRALIS Gérard, MATHEZ Pierre, **Membres Associés.**

Madame, Messieurs, FLAMAND Pascal, GEORGELIN Bruno, MANSI Mattéo, ROSSI Jean-Pierre, SAINT LAURENS Patrick, VERA-FINOCCHI Paule, **Conseillers Techniques.**

Madame MALLEZ Marie-Laure, Messieurs GUTTADORO Jean-François, MAURER Yves, **Commissaires aux comptes**

Absents

Madame, Monsieur, KLEYNHOFF Bernard, SCARAMOZZINO Christine, **Membres Elus.**

Messieurs PERUGINI Francis, STELLARDO Gilbert, **Présidents Honoraires.**

Monsieur FOUQUES Jean-Pierre, **Trésorier Honoraire**

Messieurs, ALFANDARI Bernard, ASTOLFI Olivier, AUBERTIN Eric, LAVANDET Frédéric, NASSIF Anis, PASCAL Ernest, TOURNAIRE Luc, **Membres Associés**

Mesdames, Messieurs, ALEMANNI Pierre, BONA Alexandre, CAPELLI Jean-Michel, CASTEL Serge, COLOMBAN René, GAILLARD André, GUILLOT Michel, HOELLARD Michèle, LELAURAIN Dominique, LEULIER Frédéric, LLORCA Alain, LOMBARD Armand, MATAS Jean-Michel, MEINARDI Alain, MESSINA Mathieu, NOLIER Patrick, PARSEKIAN-NAVARRO Alexie, PASCAL Denis, PELOU Frédéric, PEREZ Dario, PERRY Antoine, PUY Michel, ROSIER Roch-Charles, ROUSSEL Christian, THILLAUD Dominique, TRIC Emmanuel, VOLPI Robert, **Conseillers Techniques**



Dans un souci de simplification de gestion et de recherche d'économies financières, les CCI de PACA ont décidé, pour certains types de marchés, de lancer des opérations groupées d'achats.

Ce groupement de commandes s'inscrit dans une démarche d'optimisation des achats de télécommunications du réseau des membres du groupement. L'objectif de la démarche est à la fois de réduire très significativement les coûts et d'améliorer le service rendu.

Ce groupement de commandes concerne la fourniture de services de communications numériques, à savoir :

- **Lot n°1 : Téléphonie fixe (abonnement et trafic),**
- **Lot n°2 : Téléphonie mobile** : il s'agit de la fourniture et de la mise en œuvre de services de télécommunications existants, qui devront être maintenus en activité jusqu'à la fin du déploiement,
- **Lot n°3 : Connexions intersites et accès Internet à débit garanti** : il s'agit de la fourniture et de la mise en œuvre de services de connexions intersites et accès Internet à débit garanti (sur fibre optique, SDSL, ADSL, niveaux 2,3...),
- **Lot n°4 : Accès Internet à débit non garanti** : il s'agit de la fourniture et la mise en œuvre de services d'accès Internet à débit non garantis (sur fibre optique, ADSL, VDSL, 4G...).

Le dispositif implique la constitution préalable d'un groupement de commandes selon l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 (article 28) et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 les différentes CCIT (et organismes intéressés liés) pour la préparation, la notification et l'exécution du marché.

L'Assemblée Générale

Après avoir entendu l'exposé du Président SAVARINO qui précède,

CONSIDERANT

- ⇒ Que Les établissements et organismes intéressés sont à ce jour les suivants :
 - › Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence,
 - › Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur,
 - › Chambre de Commerce et d'Industrie du Var,
 - › Chambre de Commerce et d'Industrie du Vaucluse,
 - › Chambre de Commerce et d'industrie du Pays d'Arles,
 - › Chambre de Commerce et d'Industrie des Hautes Alpes,
 - › Chambre de Commerce et d'Industrie des Alpes de Haute Provence,
 - › Chambre de Commerce et d'industrie Régionale,
 - › KEDGE Business School (KBS),
 - › CIPEN,
 - › Aéroport d'Avignon Provence,
 - › SAS VAUBAN 21,
 - › SAS GALLICE 21.

- ⇒ Que les principales caractéristiques prévues par la convention de Groupement sont les suivantes :



- La CCIMP sera le mandataire du groupement pour l'ensemble de la procédure de lancement et d'exécution de l'Accord-cadre mono-attributaire établissant les règles relatives aux bons de commande, sans montant minimum, ni montant maximum, pris en application des articles 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016,
- Le marché est passé pour une durée :
 - **Lot n°1** : Initiale de 24 mois, reconductible 2 fois 12 mois, soit une durée totale de 4 ans maximum,
 - **Lot n°2** : Initiale de 24 mois, reconductible 1 fois 24 mois, soit une durée totale de 4 ans maximum,
 - **Lot n°3** : Initiale de 24 mois, reconductible 1 fois 24 mois, soit une durée totale de 4 ans maximum,
 - **Lot n°4** : Initiale de 24 mois, reconductible 1 fois 24 mois, soit une durée totale de 4 ans maximum.

DECIDE

- D'approuver le projet de d'adhésion de la CCI NICE COTE D'AZUR au groupement de commandes selon les termes exposés ci-dessus ;
- De donner tous pouvoirs à son président, ou à toute personne qu'il se substituerait, pour accomplir les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et signer ladite convention d'adhésion de groupement de commandes.
- D'autoriser le Bureau à désigner :
 - Le (ou les) collaborateur(s) de la CCINCA pour représenter celle-ci en qualité de membre du Groupement dans le Comité de Coordination chargé de l'établissement du Dossier de Consultation, du suivi des opérations liées à la consultation auprès du coordonnateur.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus

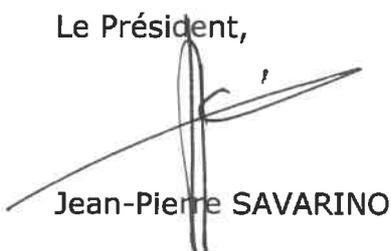
Pour extrait conforme

Nombre d'inscrits : 58		Votants : 36 (quorum : 30, atteint)	
Abstentions : 0	Contre : 0	Pour : 36	

Cette demande est approuvée à l'unanimité

Nice, le 24 septembre 2018

Le Président,



Jean-Pierre SAVARINO